

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES

Business Center

Immatriculée à DUBAÏ

LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi – Jeudi : 09h – 19h

Vendredi : 09h – 12h

contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-532
Devis Date	16 août 2024
Valable jusqu'à	16 août 2024
Total	5 200,00 €

A l'attention de

Dilek ESKI

dilek.eski@outlook.fr

Retrouvez les photos de vos villas aux Maldives [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Vols A/R GULF AIR Départ de Paris le 27 janvier 2025 à 11h00, arrivée le 28 janvier 2025 à 06h20 aux Maldives (escale 4h30 au Bahrein), Retour le 2 février 2025 depuis les Maldives à 19h00, arrivée à Paris le 3 février 2025 à 06h45 (escale 3h10 au Bahrein).	1 410,00 €	1 410,00 €
1	Hotel JAWAKARA ISLANDS MALDIVES 4 nuits villa sur l'eau mabin avec piscine privée + 1 nuit villa plage mabin avec piscine privée pension complète + transferts en hydravion inclus 28 janvier au 2 février 2025 2 adultes	3 790,00 €	3 790,00 €

Sous Total	5 200,00 €
Tax	0,00 €
Total	5 200,00 €

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire)

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
